

La procédure de licenciement

- Convoquer le salarié à un entretien préalable
- Consulter les IRP suivant le motif
- Faire un entretien préalable
- Envoyer la lettre de licenciement
- Respecter la durée du préavis quand il doit être exécuté
- Attribuer des heures pour recherche d'emploi le cas échéant (cf. convention collective)

Indemnités à verser à la fin du contrat

- Verser l'indemnité de licenciement (vérifier dans la convention collective le montant)
- Payer l'indemnité compensatrice de congés payés

Documents à remettre au salarié à la rupture

- Attestation Pôle emploi
- Certificat de travail
- Reçu pour solde de tout compte

Obligations postérieures à la rupture

- Maintenir les garanties santé et prévoyance temporairement
- Devenir des clauses du contrat : non-concurrence, logement ...

A la rupture du CDD

- Verser l'indemnité de fin de contrat sauf exceptions prévues par la loi.
- Payer l'indemnité de congés payés
- Remettre les documents obligatoires (cf. paragraphe précédent)

La rupture conventionnelle

- Remplir le formulaire de demande

 Disposition réglementaire obligatoire à toutes les entreprises